

connaître à l'Honorable Ministre, les démarches faites par cette chambre ainsi que les résolutions adoptées par le barreau de ce district, concernant la résidence permanente de l'Honorable Juge à Joliette, le tout, tel que pourvu par la loi qui lui assigne la ville de Joliette comme résidence.—Adopté.

L. C. Rivard fait motion, secondé par M. S. P. Champoux : Que le secrétaire soit chargé d'écrire à la Compagnie du Pacifique Canadien, lui rappelant la requête que cette chambre lui a adressée en janvier dernier, laquelle contenait certaines plaintes ou griefs de la part du commerce et des citoyens de Joliette, ainsi que la réponse que cette compagnie a bien voulu donner à cette requête; et que de plus cette chambre, ayant été informé que la dite compagnie avait demandé un rapport circonstancié à son agent local, et que ce rapport a dû être fait; en conséquence cette chambre prie la susdite compagnie de bien vouloir l'informer de la nature de ce rapport relativement aux plaintes faites par cette chambre ou mieux encore de lui transmettre une copie officielle du dit rapport sous le plus court délai possible.—Adopté.

Le secrétaire-archiviste informe cette chambre qu'en prévision d'une absence peut-être prolongée, cette institution ferait bien de lui nommer un assistant, si mieux on n'aime élire un secrétaire-correspondant; ce à quoi se rend cette chambre en nommant unanimement M. André Trudeau, secrétaire-correspondant qui devra remplacer M. J. J. Provost, secrétaire-archiviste, durant son absence.—Adopté.

M. Frs. Rivet fait mention, secondé par M. A. Trudeau : Que M. Louis Dion soit admis membre actif de cette chambre.—Adopté à l'unanimité.

M. S. P. Champoux donne avis de motion qu'il proposera à une assemblée subséquente : Que MM. Gaspard Champoux, épiciier, de Joliette, et Max. Lavoie, marchand, de Ste-Mélanie, soient admis membres actifs de cette chambre.

NOTES INDUSTRIELLES

Nous lisons dans *Gewerbe Zeitung* un article pour attirer l'attention du fabricant de cuir :

La glycérine donne de la souplesse au cuir, mais ne possède aucune qualité préservative.

La glycérine ne doit pas être employée seule, parce que l'humidité est sujette à la faire venir en eau et ainsi détruire ses effets, en enlevant sa souplesse au cuir qui a été en partie dissous dans la glycérine, et laissera le cuir cassant.

Il y a deux manières de rendre la glycérine assimilable au cuir. La plus pratique est de faire avec son aide un dégras artificiel. Pour le faire, prendre du suif de bœuf dissous dans de l'huile de poisson chaude on remue le tout jusqu'à l'obtention de la consistance du beurre. A cette quantité, un quart de son poids de glycérine est ajouté qui se liera à la masse et formera une sorte de crème.

Une autre manière pour fixer la glycérine au cuir est de la préparer avec des matières qui ne l'empêcheront pas de bien sécher le cuir, ni de lui enlever sa souplesse.

La meilleure chose est de mélanger du blanc d'œuf avec la glycérine, mais en quantité si petite qu'elle formera une

petite proportion du tout. Cette mixture de glycérine de blanc d'œuf peut aussi être employée pour le graissage des peaux ou la formation du dégras à la glycérine mentionné plus haut.

Dans le cas cependant où le blanc d'œuf serait reconnu trop cher, on peut le remplacer par une solution de gomme de dextrine : elle ne sera pas aussi efficace, mais répondra dans bien des cas au but proposé.

Si l'extrait d'écorce de chêne ou tout autre extrait se dissout dans la glycérine en bouillant, cette pâte sera bonne pour le graissage des peaux, spécialement si cette mixture de glycérine et tannin se tourne en dégras par sa rencontre avec l'huile de poisson et le suif.

M. Le Brocquy propose d'employer, comme base de son produit pour remplacer le caoutchouc, le composé appelé dans l'imprimerie *pâte à rouleaux*, qui consiste essentiellement en un mélange formé de proportions variables de colle, glycérine, sucre, (mélasse). Cette composition devra être enveloppée d'une couverture convenable en canevass, caoutchouc ordinaire ou autre matière appropriée ayant pour but d'éviter l'humidité, la grande chaleur ou toute action mécanique.

La colle, la glycérine et la mélasse de sucre forment la base fondamentale du nouveau composé; mais l'inventeur se réserve la faculté de modifier son produit par l'addition d'autres substances.

Parmi les nombreux emplois que l'on pourra donner à ce composé, nous citerons : la fabrication des bandages pour roues de vélocipèdes et autres, la construction des bandes de billards, de balles et ballons de toute sorte, de tampons, de ressorts en caoutchouc, et on peut aussi l'employer comme corps isolant.

Une brochure de valeur vient de paraître en Angleterre, résumant les résultats de 10 années d'étude sur la question des taons. Cette brochure, dont l'auteur est Mlle Ormerod, attirera sans aucun doute l'attention de ceux qui sont intéressés dans la question.

Le "Hide and Leather" a fréquemment indiqué le mal causé par les taons et soutenu que le dommage causé pouvait être considérablement réduit, avec un peu plus de soin de la part des éleveurs.

Commentant l'ouvrage de Mlle Ormerod, le *Shoe and Leather Record* s'exprime ainsi : "Le résultat obtenu par les recherches des entomologistes prouve clairement qu'il est très facile d'entraîner le mal causé par les taons; quoique ce mal soit reconnu et qu'il en ait souvent été question, on peut affirmer que le tiers des peaux mises en vente est endommagé par les taons. Sur 704,575 peaux examinées, la perte totale occasionnée seulement par la cause énoncée plus haut était de plus de 1,600,000 fr. Quoique ne sachant pas sur quelle période ces chiffres s'appliquent, on peut reconnaître la gravité du mal par la perte supportée par 704,575 peaux; mais qu'est ce chiffre 1,600,000 francs lorsqu'on le compare à la perte subie non seulement par la peau, mais par le troupeau lui-même? Quelqu'un d'autorisé dans la question affirme que bien des bêtes grasses perdent pour 25 fr. de valeur de viande par semaine pour la même cause, et que le lait se trouve réduit de 10 o/o en quantité et de 20 o/o en qualité. Sûrement de telles statisti-

ques devraient suffire pour ébranler l'esprit de conservation inné des fermiers anglais. Malheureusement il faut beaucoup de temps pour qu'une idée neuve puisse éclore dans l'esprit de la plupart des fermiers anglais.

Il a l'habitude, depuis si longtemps, de considérer les attaques du taon comme une visite providentielle, qu'il ne veut pas croire qu'on peut le tenir à distance en employant des remèdes d'une simplicité élémentaire.

Lorsqu'il sera enfin bien persuadé qu'une perte sèche annuelle de 38,000,000 de francs est causée à la viande et aux peaux par les taons, les fabricants de cuir seront bien prêts d'être satisfaits en voyant leurs profits augmenter en même temps et pour les mêmes causes que ceux des fermiers.

Le *Yorkshire Post* dit aussi sur le même sujet : "Dans ces dernières années les efforts de la Société royale d'agriculture combinés avec ceux du département de l'agriculture ont fait beaucoup en répandant les méthodes préventives et curatives, afin d'amoinrir le mal causé par les taons; mais les chiffres cités plus haut et tout récemment obtenus montrent combien la négligence a encore été grande. Pour un mal qui est trop ennuyeux à appliquer. Et pourtant il est surabondamment prouvé que de simples préservatifs suffisent pour se garantir des attaques des taons. Une mixture composée de :

115 grammes de fleur de soufre,
1 décil. 42 d'esprit de goudron,
1 lit. 13 d'huile de baleine,

appliquée le long de l'épine dorsale de l'animal avec une petite brosse, une fois par semaine, agit avec efficacité. L'odeur chasse les mouches.

Pas un des lecteurs de la brochure citée plus haut ne négligera une précaution qui coûte si peu et qui est si facile à employer.—*La Halle aux Cuirs*.

L'on connaît l'importance que la production fruitière a prise dans certaines parties des Etats-Unis et notamment en Californie. Cette production s'est beaucoup développée aussi dans l'Australie où, à l'industrie des fruits frais pour la consommation indigène et aussi pour l'exportation, l'on cherche à ajouter celle des fruits conservés par dessiccation comme on fait pour les prunes dans le midi de la France. Le fruit choisi ici pour la dessiccation est l'abricot, et la plantation des abricotiers a été commencée sur une assez vaste échelle dans une petite région très favorisée au point de vue des conditions climatiques et qui s'appelle la Mildura. Dans cette région, où l'on suit le mode de culture italienne, qui consiste à avoir des arbres fruitiers dans la plupart des vignobles, les plantations ont été de 34 acres en 1888, de 45 acres en 1889, de 140 acres en 1890, de 241 acres en 1891, de 545 acres en 1892, et de 605 acres en 1893; c'est-à-dire un total de 2,000 acres ou de 800 hectares environ. Cela représente 160,000 abricotiers au moins, et il est assez probable que ce nombre augmentera dans les mêmes proportions encore pendant quelques années.

A Melbourne et dans les autres grandes villes australiennes l'offre en abricots desséchés est restée de beaucoup inférieure à la demande jusqu'ici. Les producteurs de Mildura vont s'efforcer de satisfaire à cette demande indigène d'abord, puis à celle qu'ils veulent créer dans les grandes villes européennes ensuite.